

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Frédérick BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPHY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Michel MILLE - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Alain ROUSSET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Eric CASADO représenté par Gilbert FERRARI - Bruno CHAIX représenté par Eric LE DISSÈS - Maurice CHAZEAU représenté par Stéphane PAOLI - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Florence MASSE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique CORDIER - Roland MOUREN représenté par Jérôme ORGEAS - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Laure ROCCASERRA représentée par Martine RENAUD - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Marie-France DROUPY- OURET - Luc TALASSINOS représenté par Roger MEI - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Danièle MENET - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Henri CAMBESSEDES - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Antoine MAGGIO - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roger PIZOT - Bernard RAMOND - Jean ROATTA - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Monsieur :

Patrick Mennucci représenté à 10h20 par Samia GHALI - Gaëlle LENFANT représentée à 11h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON à 10h35 - Frédéric COLLART à 10h45 - Roger MEÏ à 10h54 - David YTIER à 11h00 - Monique CORDIER à 11h05 - Roger RUZE à 11h15 - Georges ROSSO à 11h25 - Xavier MERY à 11h25 - Albert GUIGUI à 11h25 - Michel MILLE à 11h30.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 064-4520/18/CM

■ Rapport sur la situation 2018 en matière de Développement Durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence **MET 18/7983/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable.

Ce document s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du Développement Durable à tous les niveaux.

La présentation du rapport à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de remettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du Développement Durable, de faire évoluer la maquette budgétaire en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

Afin de répondre à cet objectif, le Rapport Développement Durable (RDD) se doit, d'une part, de proposer un tableau le plus exhaustif possible des stratégies et actions portées par la Métropole et ayant un impact au cœur du triptyque : social, économie et environnement.

Il se doit, d'autre part, de proposer des éléments tangibles d'évaluation, qui non seulement doivent apporter une information quant à la durabilité des politiques portées par la collectivité, mais également, doivent pouvoir être capitalisés, afin de témoigner de la progression de l'engagement sur la durée.

En 2017, le choix a été fait de mettre en exergue dans le Rapport Développement Durable, les politiques initiées par la Métropole, ayant une portée environnementale.

En 2018, il est proposé de mettre en lumière les actions générées par ces politiques, afin de leur donner à la fois une plus grande visibilité, mais également d'apporter de réels éléments d'évaluation.

A cet effet, et pour répondre au mieux aux caractéristiques particulières de la Métropole, il a été proposé d'adosser ce Rapport aux cinq axes de la Stratégie Environnementale Métropolitaine, afin d'apporter une vision cohérente et plus signifiante. Sont également pris en compte les 17 objectifs Développement Durable (ODD) mondiaux déterminés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Les cinq axes définis par la stratégie environnementale sont :

- Axe 1 : Renforcer la culture environnementale et favoriser le changement des comportements.
- Axe 2 : Remettre l'Humain au cœur de l'environnement.
- Axe 3 : Préserver et enrichir le Capital Nature.
- Axe 4 : Faire de l'environnement un sujet d'attractivité.
- Axe 5 : Ouvrir la Métropole à la Méditerranée et au Monde.

Cette interactivité entre le Rapport Développement Durable et la Stratégie Environnementale, entre pleinement dans la volonté de la Métropole d'apporter du sens et de la visibilité mais également de la mutualisation y compris dans les outils d'aide à la décision.

Par ailleurs, le RDD prend également en compte, dans la limite des compétences métropolitaines, les 17 objectifs mondiaux du Développement Durable (ODD) développés dans le cadre de l'Agenda 2030 établi par les Etats membres de l'ONU et qui s'inscrivent dans une démarche de progrès et d'équité entre les peuples, les sexes et les générations.

Ces ODD, qui sont soutenus et encouragés par le Ministère de la transition écologique et solidaire sont :

- L'éradication de la pauvreté et de ses indignités ;
- La disparition de la Faim et l'accès pour tous à une alimentation de qualité ;
- L'accès à une bonne santé et au bien-être pour tous ;
- Le développement d'une éducation de qualité ;
- L'égalité entre les sexes ;
- L'accès généralisé à une eau propre et potable et un assainissement efficace ;
- Le développement d'une énergie propre et abordable ;
- Un travail décent pour tous et une croissance économique durable ;
- Le développement maîtrisé de l'Industrie, des innovations et des infrastructures ;
- La réduction des Inégalités ;
- La généralisation de villes et de communautés responsables et durables ;
- La recherche d'une consommation et d'une production responsables ;
- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité aquatique ;
- La préservation de la biodiversité terrestre ;
- Le développement de la Paix, de la Justice grâce à des institutions efficaces ;
- Le développement de partenariats pour la réalisation des objectifs.

La prise en compte des ODD dans les éléments d'évaluation des politiques métropolitaines est un gage de respect territorialisé des engagements mondiaux en matière de Développement Durable.

Afin de pouvoir recueillir les informations nécessaires à ce travail d'évaluation, il a été proposé de mettre en place un outil dédié, afin d'une part, de faciliter la collecte auprès des services, et d'autre part, de rendre plus efficace l'analyse des données.

Le Rapport Développement Durable 2018 est encore en phase d'expérimentation. Pour 2019, il sera parfaitement opérationnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n° 2011-687 du 17 juillet 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 ;
- L'information des Conseils de Territoire.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Rapport Développement Durable présente un intérêt pour les élus et les citoyens de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article unique :

Il est pris acte de la présentation du Rapport Développement Durable sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable établi sur la base des données disponibles pour l'année 2018 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE